

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**VENDREDI 21 FÉVRIER 2014**

*Affiché en exécution de l'article L.127.17 du Code des Communes.*

Le Conseil municipal dument convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire le vendredi 21 février 2014 à dix-huit heures trente, en mairie, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEGRAND Jean-Pierre, Maire, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**Etaient présents :** Messieurs LEGRAND - PIERRAIN - BARRAULT - FOURNIER -, Mesdames ADT-GUILBERT - CHAILLOT - DECHELLE.

**Absent excusé :** Monsieur SEGURA.

**Absents :** Messieurs ALLOUCHE et PRADO.

**Pouvoirs donnés :** Monsieur SEGURA donne pouvoir à Madame CHAILLOT.

**Secrétaire de séance :** Madame CHAILLOT.

**DÉLIBÉRATIONS :**

2014-~~03~~ : **Embauche d'un employé sous forme d'un Contrat d'avenir pour l'entretien communal.**

2014-~~04~~ : **Redevance pour occupation du domaine public due par ERDF.**

**Embauche d'un employé sous forme de contrat d'avenir (délibération)**

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des personnes présentes (9 voix pour), l'embauche d'un employé en contrat d'avenir à partir du 3 mars 2014 pour l'entretien communal.

**Redevance pour occupation du domaine public due par ERDF (délibération)**

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des personnes présentes (9 voix pour) de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public, au taux maximum, due par ERDF.

**Prochain Conseil municipal ordinaire le vendredi 14 mars 2014 à 20 heures**

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers

